

15

## Commission permanente

Séance du 13 mai 2024



Rapporteur : Mme ROUX

49468

40 - Ressources humaines

### Transformations et redéploiements de postes

Le lundi 13 mai 2024 à 14h22, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h23.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

### MISES EN ADEQUATION

Il est demandé le recalibrage de trois postes, pour mise en adéquation avec les missions et / ou le profil statutaire des agents occupant ces postes :

#### Direction générales des services

- un poste d'"Assistant.e administratif.ve au service de l'Assemblée" à la Direction assemblée, affaires juridiques et documentation, transformé en poste de "Gestionnaire travaux de l'Assemblée et de la Commission permanente", de la catégorie C vers la catégorie B ;

#### Pôle construction et logistique

- un poste de "Coordinateur.trice Adjoint.e plateforme logistique" à la Direction des moyens généraux, transformé en poste d'"Assistant.e plateforme logistique", de la catégorie B vers la catégorie C ;

#### Pôle territoires et services de proximité

- un poste de "Gestionnaire Aide sociale à l'enfance" à l'Agence de Fougères, transformé en poste d'"Assistant.e administratif.ve médico-social.e", de la catégorie B vers la catégorie C.

### REDEPLOIEMENT

Il est également demandé la transformation d'un poste vacant au sein du Pôle construction et logistique, de la catégorie B vers la catégorie A, en vue de son redéploiement vers le Pôle solidarité humaine.

Le détail de ces transformations de postes figure en annexe.

## Décide :

- d'autoriser la transformation et le redéploiement des postes listés en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 mai 2024

ID : CP20242295

Pour extrait conforme